



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.4/1999/NGO/72  
5 mars 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Cinquante-cinquième session  
Point 18 de l'ordre du jour provisoire

FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES DE PROTECTION  
DES DROITS DE L'HOMME

Exposé écrit présenté par l'American Bar Association,  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[4 février 1999]

**AMERICAN BAR ASSOCIATION**

Recommandation adoptée par l'Assemblée des délégués <sup>1</sup>  
3-4 août 1998

L'American Bar Association recommande que le Gouvernement des États-Unis et l'Organisation des Nations Unies oeuvrent en vue de regrouper en deux comités les six comités permanents de l'Organisation des Nations Unies actuellement chargés de veiller à l'application des instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme : l'un aurait pour tâche d'examiner tous les rapports des États parties, l'autre serait chargé d'examiner les communications émanant d'États et de particuliers.

-----

---

<sup>1</sup>Le rapport joint peut être consulté au secrétariat.